



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 24 septembre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Éric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 18 septembre 2026

Délibération C20260924_117	Soutien au déficit de fonctionnement de la piscine couverte de la commune de Rieux-Volvestre
-------------------------------	---

Etaient présents :

ANGER Olivier (*suppléant de MENER Emilie*), ARLET François, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZAUX Jean-Michel, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DEGA Eric (*suppléant de JORET Hélène*), DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GUILLEMIN Marie-Laure, HEBAL Sylvie, HÖ Bastien, ICARD Evelyne, JOANNY Jean, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TERZI Alain, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, VILA Célia, WAWRZYNIAC Stéphane, VEZAT-BARONIA Maryse.

Etaient absents / excusés :

BAREILLES Aurélie, BAUDINIÈRE Julien, BOMBAL Bérangère, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CHALDUC Jean, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, JANOTTO Christian, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, TEMPESTA Marie-Caroline.

Pouvoirs :

CHALDUC Jean à BIENVENU Frédéric, FALC Maëlys à CONDIS Sylvette, JANOTTO Christian à MAILHOL Béatrice, LEFEBVRE Patrick à SALAT Eric, MESBAH-LOURDE Pascale à VEZAT-BARONIA Maryse.

Secrétaire de séance : NAYA Anne-Marie

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 47

Pouvoirs : 5

Votants : 52

Absents/excusés : 13

OBJET : Soutien au déficit de fonctionnement de la piscine couverte de la commune de Rieux-Volvestre

La commune de Rieux-Volvestre gère une piscine comprenant un bassin d'été et un bassin couvert d'hiver.

Cette commune a sollicité, lors d'une rencontre du 29 juin 2026, un soutien après de la Communauté de Communes du Volvestre pour la prise en charge partielle du déficit de fonctionnement de cet équipement.

Le Bureau communautaire, en date du 16 novembre 2023, avait acté de la volonté de la Communauté de Communes du Volvestre de trouver une solution pour contribuer financièrement au maintien de l'ouverture de la piscine couverte de Rieux-Volvestre pour l'année 2024.

Cette contribution financière s'est matérialisée à hauteur de 30 000 € par le biais du FPIC lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024, puis a été renouvelée en 2025.

Considérant que le soutien de la communauté de communes est validé sur le principe de la prise en charge de la moitié du déficit de fonctionnement, avec un maximum de 30 000 €,

Entendu la proposition du Président d'apporter un soutien exceptionnel à hauteur de 30 000 € pour l'année 2026,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accorder un nouveau soutien financier en 2026 pour contribuer à la prise en charge du déficit de fonctionnement de la piscine couverte de Rieux-Volvestre, à hauteur de 30 000 €.

Fait à Carbonne, le 28 septembre 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie NAYA

52 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le Président
le Président
Éric SALAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.